

Le faisceau de licteur



Description

La partie centrale du motif représente des faisceaux constitués par l'assemblage de branches longues et fines liées autour d'une hache par des lanières.

Les faisceaux sont recouverts d'un bouclier sur lequel sont gravées les initiales RF (République française). Des branches de chêne et d'olivier entourent le motif. Le chêne symbolise la justice, l'olivier la paix.

Le faisceau de licteur est un emblème très souvent utilisé pour représenter la République française, même s'il n'a aujourd'hui aucun caractère officiel.

Un peu d'histoire ...

Les faisceaux sont constitués par l'assemblage de branches longues et fines liées autour d'une hache par des lanières. Dans la Rome antique, ces faisceaux étaient portés par des licteurs, officiers au service des Magistrats et dont ils exécutaient les sentences.

La révolution française réinterpréta ce symbole : le faisceau représente désormais l'union et la force des citoyens français réunis pour défendre la Liberté. L'Assemblée constituante impose en 1790 ses « antiques faisceaux » comme nouvel emblème de la France.

À la chute de la Monarchie, le faisceau de licteur devient un des symboles de la République française « une et indivisible » (tel un faisceau). Il est repris sur le sceau de la I^{ère} République puis sur celui de la II^e République, toujours en usage aujourd'hui.

En 1913, le ministère des Affaires étrangères adopte pour les postes diplomatiques et consulaires à l'étranger un emblème inspiré d'un modèle figurant sur les gardes d'épée et les boutons d'uniforme diplomatique. Le dessin représente un faisceau de licteurs surmonté d'une hache et recouvert d'un bouclier sur lequel sont gravées les initiales RF (République française), des branches de chêne et d'olivier entourent le motif. Le chêne symbolise la justice, l'olivier la paix.

La naissance et le développement de l'Organisation des Nations Unies a renforcé le besoin de symboliser la République française par un emblème. En effet, lorsque la salle d'Assemblée des Nations Unies fut construite à New York, chaque pays devait être représenté par un sceau. En 1953, une commission se réunit au Ministère des Affaires étrangères pour définir l'emblème de la France à faire figurer dans la salle d'Assemblée des Nations-Unies à New-York.

La commission adopte le projet de l'artiste Robert Louis qui s'énonce comme suit: « d'azur au faisceau de licteur posé en pal, sur deux branches de chêne et d'olivier, passées en sautoir, le tout d'or, lié par un ruban du même, chargé de la devise en lettres de sable Liberté-Egalité-Fraternité ».

Le président Giscard d'Estaing a repris ce motif - le faisceau de licteur surmonté de la hache et entouré d'une couronne de lauriers - comme emblème personnel.



**Consulter les autres
symboles de la
République**
